

DOSSIERS

FRANCE DOSSIERS [IMPOTS, COTISATIONS : LES NOUVEAUTES DU BUDGET 2014](#)

Les ménages subiront le gros des hausses d'impôt l'an prochain

Par [Elsa Conesa](#) | 26/09 | 03:00 | mis à jour à 17:38

La facture devrait augmenter de près de 10 milliards d'euros l'an prochain pour les ménages. Soit presque autant que cette année.

Même s'il n'a rien à voir avec le « budget de combat » de 2013, le projet de loi de finances 2014 va alimenter le ras-le-bol fiscal des ménages. Pour ces derniers, la facture devrait augmenter de près de 10 milliards d'euros, soit presque autant que l'an dernier, si l'on tient compte des hausses de **TVA** votées dans le collectif de la fin 2012 et entrant en vigueur en 2014. Cette année, pas de mesure emblématique comme la nouvelle tranche d'impôt sur le revenu à 45 %, ni d'alourdissement de l'ISF ou de nouvelle taxe spectaculaire sur les « riches » (celle-ci est portée par les entreprises). A la place, une série de prélèvements ou réductions d'avantages fiscaux, qui, mis bout à bout, font grimper l'addition malgré les baisses également prévues dans le texte.

La mesure la plus lourde pour les ménages reste le relèvement de la TVA, qui rapportera plus de 5 milliards à l'Etat l'an prochain. Elle frappe tous les consommateurs, même si une partie des hausses concerne les entreprises. Elle entraînera un renchérissement de plusieurs biens et services de consommation courante (lire page 5), tandis que les produits de première nécessité seront moins taxés. Autre mesure touchant un grand nombre de contribuables : la baisse du plafond du quotient familial, qui rapportera 1 milliard. Elle se traduira pour 1,3 million de ménages par un surcroît d'impôt de 64 euros par mois en moyenne.

▼ PUBLICITÉ ▼

Coup de pouce aux ménages modestes

En contrepartie, le gouvernement a voulu envoyer plusieurs signaux en faveur du pouvoir d'achat. D'abord en « réindexant » le barème de l'impôt sur le revenu sur l'inflation. Un symbole fort après deux ans de « gel », et qui coûtera plus de 700 millions. Ensuite, en donnant un coup de pouce aux ménages modestes, proches des seuils d'imposition : la « décote », qui permet de réduire, voire d'annuler l'impôt, sera revalorisée de 5 %. Ainsi, 200.000 ménages supplémentaires ne paieront pas d'impôt

sur le revenu, dont 135.000 qui deviendront non imposables. Au chapitre des baisses, également, la fiscalité des **plus-values** immobilières, allégée pour les résidences secondaires, et surtout la fiscalité des plus-values mobilières, totalement refondue à la suite du mouvement des « pigeons ». Elle est comme prévu, beaucoup plus favorable que dans le budget 2013.

D'autres mesures éparses viennent alourdir la facture, comme les différents coups de rabot sur les niches fiscales : pour les frais de scolarité, ou encore pour les salariés couverts par une complémentaire santé souscrite par leur entreprise. Des mesures qui font grincer des dents à gauche et qui pourraient de ce fait évoluer dans les semaines à venir. Les ménages vont en outre être touchés par la nouvelle taxe carbone, qui va renchérir le prix du gaz ou du charbon. L'impact, limité en 2014, va croître sensiblement dès 2015. Côté fiscalité locale, les droits de mutation, payés lors d'une transaction immobilière, vont augmenter, avec un taux plafond passant de 3,8 % à 4,5 %.

E. C.

[inShare](#)

Écrit par [Elsa CONESA](#)

Chef de service adjoint

econesa@lesechos.fr

[Tous ses articles](#)